

Les débats parlementaires sur la loi « climat et résilience ». Décarbonation : un discours de la méthode différencié

French parliamentary debates on the “climate and resilience” bill.
Decarbonization: a different approach

Régis Matuszewicz¹

¹ Université de Reims-Champagne-Ardenne, Habiter, EA 2076, Reims et CERAPS, UMR 8026, Lille,
regis.matuszewicz@univ-reims.fr

RÉSUMÉ. Notre étude porte sur les débats parlementaires relatif au projet de loi « climat et résilience » qui entend réduire l’empreinte carbone. Elle vise à décrire et analyser les divers dispositifs symboliques, les référents idéologiques mobilisés par les parlementaires, les argumentaires développés à propos de la volonté de décarbonation que souhaite mener le gouvernement dans le cadre dudit projet de loi en centrant notre étude sur les discussions générales. La droite et la majorité gouvernementale structurent leur discours autour de la pensée libérale fondée sur efficacité économique, la décentralisation, l’acceptabilité des mesures. L’extrême droite développe une conception de l’écologie nationaliste basée sur un localisme ancestral. A gauche, on trouve une conception de l’écologie centrée sur l’idée de justice sociale, bien qu’à géométrie variable. Derrière l’unanimisme face à l’urgence climatique se cachent en réalité des différences notables dans les conceptions de la décarbonation des différents groupes parlementaires.

ABSTRACT. Our study focuses on the French parliamentary debates on the “climate and resilience” bill, which intends to reduce the carbon footprint. It aims to describe and analyze the various symbolic devices, the ideological references mobilized by parliamentarians, and the arguments developed in relation to the government’s desire for decarbonization in the context of this bill, by focusing our study on the general discussion. The political right and the government majority structure their discourse around liberal thinking based on economic efficiency, decentralization and the acceptability of measures. The political far right is developing a nationalist conception of ecology based on ancestral localism. On the political left, we find a conception of ecology centered on the idea of social justice, although with variable geometry. Behind the unanimism in the face of the climate emergency, there are in fact significant differences in the conceptions of decarbonization of the different parliamentary groups.

MOTS-CLÉS. décarbonation, discours politiques, représentations sociales, débats parlementaires, démocratie représentative.

KEYWORDS. Decarbonization, political discourses, social representations, parliamentary debates, representative democracy.

1. Introduction

Le projet de loi « climat et résilience » constitue le prolongement de la convention citoyenne pour le climat (CCC)¹ annoncée par le président de la République le 25 avril 2019 à la suite du Grand débat national, organisé la même année, en réaction au mouvement des gilets jaunes. Ce projet vise à réduire l’empreinte carbone sur cinq axes : Consommer, Produire et Travailler, Se déplacer, Se loger, Se nourrir. La singularité de l’élaboration du projet de loi tient à la promesse d’Emmanuel Macron à reprendre « sans filtre » les propositions des conventionnels ; ce qui n’a pas été suivi dans les faits. En

¹ La CCC a rassemblé 150 citoyens tirés au sort entre octobre 2019 et juin 2020 pour réfléchir et émettre des propositions sur l’ensemble du champ de la transition écologique dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) d’au moins 40% d’ici à 2030.

effet, comme l'ont fait remarqué nombreux de parlementaires d'opposition, les propositions de la CCC ont été progressivement réduites à une peau de chagrin.

Ainsi, le président de la République a évoqué sa volonté de pouvoir écarter trois propositions des conventionnels. Ensuite, ce sont les ministres compétents qui en ont écartés d'autres. Il en est résulté une notation sévère, de la part des membres de la Convention citoyenne, des décisions du gouvernement concernant la prise en compte de leurs propositions lors de leur dernière réunion quelques semaines avant le début des débats parlementaires, fin mars 2021. Le gouvernement reçoit la note de 3,3 sur 10 en ce qui concerne la prise en compte des propositions de la CCC et la note de 2,5 sur 10 sur la question de savoir si la réponse du gouvernement permettra de remplir le mandat initialement confié à la convention. Notations qui seront reprises par nombreux de parlementaires pour signifier les nombreux reculs de la majorité en matière de décarbonation. Selon Jean-Luc Mélenchon, c'est plus de 110 organisations écologistes, en plus du Haut conseil pour le climat, instance indépendante, qui critiquent le projet de loi à débattre. (Assemblée nationale (AN), 1^{ère} séance, 29 mars, 16 heures).

A l'opposé de cette conception participative de la démocratie, la création du Conseil de défense écologique, à la suite du Conseil des ministres du 15 mai 2019, marque au contraire la centralité présidentielle. A l'image du Conseil de défense et de sécurité nationale, il doit permettre au président de la République de réunir autour de lui un Conseil des ministres restreint auquel peut s'ajouter des personnalités compétentes. Si selon Emmanuel Macron, ce conseil « reflète une prise de conscience écologique profonde au sommet de l'Etat », il représente aussi un organe opaque qui a la particularité d'être protégé par le secret défense. Par conséquent, l'exécutif n'est pas tenu de dresser un compte-rendu auprès de la presse ; ce qui doit être le cas à l'issue du Conseil des ministres. Son rôle est d'établir des solutions sans passer par le Parlement².

Ce manque de prise en considération du Parlement se mesure aussi à l'utilisation de la procédure législative accélérée qui réduit la durée des débats. Le travail de la commission de l'Assemblée nationale n'a été que de deux semaines, ce qui ne laisse, selon le député Libertés et Territoires (LT)³, François-Michel Lambert, qu'une heure d'examen par article. (AN, 1^{ère} séance, 29 mars 2021, 18 heures 40. En ce qui concerne le débat à l'Assemblée nationale, il a été réduit par le gouvernement à 45 heures, ce qui est peu pour un projet qui faisait 69 articles en début de séance pour aboutir à 218 articles à l'issue de son premier passage à l'Assemblée nationale, à la suite des nombreux amendements, notamment de la majorité.

Le Conseil d'Etat, saisi le 8 janvier 2021⁴, a critiqué la brièveté des délais qui leur était imposé avec pour conséquence une possibilité de prendre en compte ses avis extrêmement réduite pour permettre au gouvernement d'intégrer dans son projet les modifications recommandées ainsi que pour garantir au Conseil d'Etat les conditions de nature à examiner, de manière approfondie et pleinement informée, l'ensemble des questions soulevées. En outre, le défaut de prise en compte du droit d'amendement des parlementaires est souligné par de nombreux députés et sénateurs. Ainsi, le député socialiste, Guillaume Garot, rappelait que « sur les 5000 amendements déposés, un quart ont été déclarés irrecevables et que sur les 442 adoptés, 380 proviennent directement de la majorité ». Il en concluait à une écologie d'affichage (Assemblée nationale (AN), 2^{ème} séance, 29 mars 2021, 21 heures).

² L'institution du Conseil de défense s'est étendue ensuite aux questions sanitaires, à la suite de l'épidémie du coronavirus, puis à la guerre en Ukraine et enfin à l'énergie, banalisant une pratique non transparente du pouvoir. Voir [MAT, 2023] Matuszewicz R., 2023, « Les débats parlementaires sur le Passe sanitaire », in Andolfatto Dominique Dir., *Citoyens dans la crise sanitaire*, Paris, Classiques Garnier, p. 115-116.

³ Formé le 17 octobre 2018, le groupe Libertés et Territoires rassemble des députés du centre gauche au centre droit. Dans un premier temps, le groupe refuse de se présenter comme étant dans l'opposition ou la majorité gouvernementale. Mais, le 20 juillet 2020, il décide de s'inscrire dans l'opposition.

⁴ https://www.conseil-etat.fr/au_gouvernement/avis-sur-un-projet-de-loi-portant-lutte-contre-le-dereglement-climatique.

Nous dressons l'hypothèse selon laquelle cette ambiguïté sinon la contradiction de l'exécutif entre le volontarisme présidentiel affiché de la politique de décarbonation et la crainte de la majorité d'aller trop loin dans les mesures concrètes pour y parvenir n'est pas sans impact sur le contenu des débats parlementaires, et en particulier, les critiques, parfois contradictoires des oppositions, d'autant plus acerbes qu'elles ont le sentiment que leur voix n'est pas entendue.

L'analyse de ces débats⁵ est propre à rendre compte des différences de méthodes privilégiées par les différents groupes politiques pour décarboner la société française, à hauteur de 40% d'émission de gaz à effet de serre d'ici 2030. Afin de rendre compte de leur richesse symbolique, ceux-ci ont fait l'objet d'une étude à partir de la problématique des représentations sociales [JOD, 2003]. Cette dernière avait déjà été étudiée par Emile Durkheim⁶ et revisitée par Serge Moscovici [MOS, 1961]. Ce dernier a montré comment une nouvelle théorie est diffusée dans une culture donnée, comment elle est transformée au cours de ce processus et comme elle change à son tour la vision que les gens ont d'eux-mêmes et du monde dans lequel ils vivent. La représentation est une médiation entre le sujet et son univers. Elle fonctionne sur le mode figuratif (c'est-à-dire qu'elle est faite d'images plus que d'opérations intellectuelles) et renvoie à l'univers socioculturel de l'individu.

Cet article vise à décrire et analyser les divers dispositifs symboliques, les référents idéologiques mobilisés par les parlementaires, les argumentaires développés à propos de la volonté de décarbonation qu'entend mener le gouvernement dans le cadre du projet de loi « climat et résilience » en centrant notre étude sur les discussions générales.

Il est important de distinguer le constat de l'urgence climatique et la méthode choisie pour parvenir à la décarbonation, comme le fait remarquer, avec une certaine ironie, la ministre Barbara Pompili⁷. Si tous les orateurs sont d'accord pour souligner l'importance de la question climatique, par contre ils s'opposent sur le chemin à suivre pour décarboner la société :

« Je remercie tous les orateurs et me réjouis vraiment de constater à quel point, sur tous les bancs, nous avons des écologistes. Je le dis avec le sourire, mais c'est un sourire de joie... Une fois que je me suis réjouie que tout le monde soit écologiste, je me rends cependant compte que l'écologie peut vouloir dire beaucoup de choses différentes selon les orateurs, si bien qu'on a parfois du mal à s'y retrouver dans les critiques adressées au projet de loi, les niveaux d'exigence différents. Pour certains, il faudrait largement renforcer les mesures envisagées ; pour d'autres, il faudrait au contraire les assouplir notamment. » (Ministre de la transition écologique, AN, fin de la 3^{ème} séance, 30 mars 2021, 18 heures 05).

Cette différence de méthode se manifeste d'abord dans l'appréciation faite de la Convention citoyenne pour le climat (CCC) qui tend à transcender l'opposition droite-gauche, à l'instar des débats parlementaires consacrés au projet de loi sur la démocratie de proximité⁸. De la majorité gouvernementale au Parti Communiste Français (PCF), les discours mettent en avant l'importance de la prise en considération de la CCC.

⁵ L'intégralité des débats parlementaires est accessible sur le site de l'Assemblée nationale et du Sénat : <https://www.assemblee-nationale.fr/seance-29-mars-2021-discussion-en-seance-publique>. Idem pour le Sénat en date du 14 juin 2021 en ce qui concerne la discussion générale sur le projet.

⁶ Durkheim E., 1989, « Représentations individuelles et représentations collectives », Revue de métaphysique et de morale, tome VI, n°3, mai, pp. 273-302 (article repris in Sociologie et philosophie, Paris, PUF, 1967, pp. 1-48).

⁷ Barbara Pompili a été ministre de l'environnement entre le 6 juillet 2020 et le 20 mai 2022.

⁸ Voir [MAT, 2004] Matuszewicz R., 2004, « Représentations et pratiques des conseils de quartier : une démocratie participative en devenir sous contrainte », in Guérard S. dir., *Crise et mutation de la démocratie locale*, Paris, L'Harmattan, pp. 210-214.

Le député de la majorité (groupe Démocrate, Mouvement démocrate et indépendants⁹ (Dem) Bruno Milienne, critique la motion préalable de rejet du président de la France insoumise (LFI), Jean-Luc Mélenchon, au nom du travail de la CCC et du mépris des citoyens qu'elle représente (AN, séance du 29 mars 2021, 16 heures).

« En proposant de rejeter ce texte avant même d'en débattre, Monsieur Mélenchon et les insoumis méprisent les citoyens qui se sont investis dans ce travail – qu'ils aient été ou non membres de la convention, d'ailleurs. Ils méprisent aussi les milliers de personnes qui ont défilés dans les rues hier, et qui attendent des mesures fortes en faveur du climat, car ce projet de loi leur apporte justement des réponses concrètes. » (Bruno Milienne, La République en Marche (LREM), AN, 1^{ère} séance, 29 mars 2021, 16 heures).

Plus virulent encore, le député communiste du groupe de la Gauche démocrate et républicaine (GRD) fustige la majorité gouvernementale qui n'aurait fait qu'un travail de déshabillage des propositions de la CCC.

« Félicitations ! Vous avez réussi l'exploit de faire coup double dans le déni démocratique, ajoutant au mépris pour la démocratie participative, et le travail de nos concitoyens, le mépris pour la démocratie représentative ! La vérité, c'est que vous voulez clore tout débat, dans l'espoir d'en finir au plus vite avec cette fichue Convention citoyenne, devenue pour vous trop encombrante. » (AN, André Chassaigne, GRD, 2^{ème} séance, 29 mars 2021, 22 heures 40).

De manière plus nuancée, la député LREM, Aurore Bergé, entend vouloir réconcilier démocratie participative et démocratie représentative.

« Réconcilier la démocratie délibérative et la démocratie représentative, d'abord. On dit notre démocratie fatiguée, on constate une confiance largement érodée. Il est inenvisageable de donner le sentiment d'une concurrence entre ces deux processus démocratiques légitimes. » (AN, Aurore Bergé, LREM, 1^{ère} séance, 29 mars 2021, 16 heures).

En opposition à cette première conception, un discours plus critique à l'égard de la Convention citoyenne est porté par certains parlementaires de la majorité gouvernementale à la gauche socialiste, en passant par la droite centriste. Pour ceux-ci, la démocratie représentative doit prendre le pas sur la démocratie participative.

Le député LREM, Vincent Thibaut, considère que le Parlement n'a pas à jouer au facteur, en accord avec le député socialiste (soc) Guillaume Garot. « Nous députés, avons fait notre travail de parlementaires. Nous ne sommes pas de simples boîtes aux lettres et je regrette que certains collègues aient plaidé pour une reprise « sans filtre » des préconisations de la Convention citoyenne pour le climat. » (AN, Vincent Thiébaut, LREM, 1^{ère} séance, 29 mars 2021, 18 heures 40). « Personne ici ne pense que nous devions répondre à la virgule près les propositions de la Convention citoyenne pour le climat. En tant qu'élu de la nation nous avons le devoir de déterminer souverainement l'intérêt général et de tracer le chemin pour y parvenir. » (AN, Guillaume Garot, socialiste (SOC), 2^{ème} séance, 29 mars 2021, 21 heures).

L'opposition la plus marquée est incarnée par le sénateur de droite de l'Union centriste (UC), Claude Malhuret, lequel remet en cause la légitimité de la démocratie participative et donc de la convention citoyenne.

« La loi que vous nous présentez a une méthode qui nous interroge. La méthode est celle de la Convention citoyenne pour le climat. Depuis les « gilets jaunes » se multiplient les suggestions d'objets votants non identifiés, sortes d'hybrides entre une pseudo-démocratie directe et un panel pour

⁹ Ce groupe centriste est composé essentiellement de députés du Mouvement Démocrate de François Bayrou. Ce dernier avait soutenu le candidat Macron lors de la présidentielle de 2017.

institut de sondages, tels que le référendum d'initiative populaire ou les conventions citoyennes, qui posent question à la démocratie représentative. Le Parlement aura le dernier mot, nous dites-vous. Peut-être, mais sous la pression médiatique d'une convention à la légitimité non définie, aux participants désignés par la providence et dont il a fallu faire « une mise à niveau préalable ». » (Sénat, Claude Malhuret, Union centriste, 14 juin 2021, 16 heures¹⁰).

En ce qui concerne le contenu du projet de loi, on distingue, au contraire, une centralité de l'opposition droite-gauche. Ainsi, on constate de fortes proximités entre les droites et la majorité gouvernementale, sans être, pour autant, contradictoires des critiques provenant de mêmes droites à l'égard du projet de loi. De leur côté, les gauches se caractérisent par l'importance de la référence à la justice sociale malgré des conceptions différentes.

2. Majorité Gouvernementale et droites : entre différences et fortes proximités des discours

Le député Les Républicains (LR) Julien Aubert résume assez bien l'opposition de la droite à l'égard du projet de loi qu'il considère comme trop punitif, appelant à la rescoufle les gilets jaunes, dans la troisième partie de son intervention. Il s'agit ici de remettre en cause une conception centralisée, verticale, de la décarbonation qui ne prend pas en compte la situation des plus démunis et qui fait peser sur ceux-ci le coût important de la transition écologique.

« Le présent texte pénalise et oublie le contexte dans lequel il évolue (gilets jaunes). Au départ, a émergé une crise populaire, réunissant des Français qui disaient en avoir assez de l'écologie punitive. Insuffisamment pensée, ou du moins pensée par la France d'en haut. S'ils reconnaissaient la problématique climatique planétaire, ils demandaient que soit prise en considération la problématique sociale. Au final, on leur présente un caddie rempli de mesures punitives et fiscales... Voilà le problème de l'écologie que vous poussez : elle frappe les classes populaires parce que le coût de la transition environnementale est très élevé... Votre écologie oscille entre transformation volontariste de la société et gadget symbolique... C'est pourquoi, Jean-Marie Sermier, tout le groupe Les Républicains et moi-même, défendrons des amendements de bon sens, tout au long de l'examen du texte, afin d'éviter que des particules nocives ne viennent se dissiper dans l'atmosphère. Nous défendrons le principe d'une écologie pragmatiste et humaniste, seule à même d'emporter l'adhésion de la grande majorité, pour faire face aux défis du 21^{ème} siècle. » (Julien Aubert, LR, Assemblée Nationale, 2^{ème} séance, 29 mars 2021, 21 heures).

Cette volonté d'interdiction semble vouloir conduire à une société totalitaire où chaque individu est surveillé par un Etat omniprésent :

« Ce texte ne contient pas moins de 35 mesures d'interdiction sur la base desquelles votre administration ne manquera pas de produire une réglementation foisonnante. Pour contrôler, pour surveiller et contrôler les agriculteurs, produire des normes, toujours plus de normes. » (Sénateur Etienne Blanc, LR, Sénat 14 juin 2021, 16 heures).

La rapporteure Sophie Primas, sénatrice LR, souligne son refus d'une opposition entre économie et environnement et la nécessité de prôner une politique de décarbonation décentralisée. Cette référence à la décentralisation paraît plus marquée dans les discours de la droite sénatoriale en adéquation avec le rôle traditionnel du Sénat en qualité de représentants des territoires, des élus locaux et de la ruralité¹¹. On retrouve cette dernière thématique dans les discours des députés Libertés et Territoires.

¹⁰ A la différence du débat à l'Assemblée nationale qui se déroule sur plusieurs jours, la discussion générale au Sénat se déroule uniquement le 14 juin 2021 de 16 heures à 18 heure 35.

¹¹ En cette qualité, le Sénat a entendu consulter les élus locaux. 1800 réponses ont été reçues. Dans un communiqué conjoint avec Sophie Primas, présidente de la commission des Affaires économiques, Jean-François Longeot, sénateur et président de la commission de l'Aménagement du territoire, précisait « Avec cette consultation, nous souhaitons nous mettre à l'écoute des

« Pour une transition fondée sur l'innovation, l'entrepreneuriat, la liberté et la responsabilité individuelle. La transition écologique est compatible avec la compétitivité de l'entreprise et la souveraineté. La décarbonation de notre économie passe en premier lieu par celle de notre mix énergétique... Il faut éviter une immixtion croissante de notre quotidien d'un dirigisme technocratique qui nous veut du bien malgré nous, tout en bridant les initiatives les plus vertueuses et les plus innovantes. Il faut remettre les collectivités territoriales au centre du processus. Ne pas être un prétexte à une recentralisation. Il faut décentraliser certaines décisions à un échelon de proximité. » (Sophie Primas, rapporteure, sénatrice LR, Sénat, 14 juin 2021, 16 heures).

Le sénateur de droite de l'Union centriste, Pierre Moga précise ce que la droite entend par décentralisation. A l'opposé d'une conception verticale, voire autoritariste qu'incarne la majorité gouvernementale [ROU, 2018], la droite défend une approche plus horizontale qui prend en compte les spécificités territoriales et entend faciliter, par des aides sociales, le processus de décarbonation, à l'instar du groupe LT.

« Nous défendons une approche territoriale visant à replacer les collectivités au cœur de la transition. C'est le cas quand il s'agit de zéro artificialisation avec une approche assurément incitative afin d'esquisser une véritable écologie sociale qui veille à accompagner toute mesure coercitive de dispositifs redistributifs. » (Sénateur de droite UC, Jean-Pierre Moga, Sénat 14 juin 2021, 16 heures).

« Je veux pointer un problème de méthode. Vous imposez avec ce texte une vision descendante et centralisatrice de l'écologie. Au sein du groupe LT, nous sommes au contraire convaincus que l'ambition environnementale doit être portée et s'incarner dans les territoires. Pour cela, il faut, aux élus locaux engoncés dans le centralisme jupiterien, les moyens de mettre en œuvre une politique adaptée à leurs réalités locales » (Député LT, François-Michel Lambert, AN. 1^{ère} session 29 mars 2021, 18 heures 40).

Pourtant, de manière paradoxale, les discours de la majorité gouvernementale (La République en marche (LREM), le Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants (RDPI) et DEM) sont étonnements proches de ceux de la droite : opposition à une écologie de la décroissance, de la punition, défense d'une écologie positive qui se veut pragmatique, qui se fait avec les entreprises, non contraignante, décentralisée, à l'opposé d'une écologie punitive, dogmatique et anticapitaliste :

« Nous ne sommes pas pour une écologie de la décroissance, une écologie brutale, une écologie qui mettent en péril nos industries automobiles et aéronautiques et notre agriculture. Oui, nous avons besoin de transformer notre modèle économique mais la solution se produit avec les entreprises, pas contre elles ni dans l'incantation. N'oublions pas que c'est la croissance économique qui financera la transition écologique. Nous ne sommes pas pour une écologie punitive, qui expliquerait aux Français ce qu'ils doivent consommer, où et quand. Nous sommes pour une écologie pragmatique et populaire qui se fonde sur la pédagogie et la confiance. » (Député LREM, Jean-René Cazeneuve, rapporteur général, AN. 1^{ère} séance du 29 mars 2021, 16 heures).

Semblant répondre préventivement aux critiques de la droite, la rapporteure de la Commission spéciale pour le titre 1^{er}, Aurore Bergé, députée LREM, souligne la nécessité qu'il y a à réconcilier plusieurs visions :

« Réconcilier pour refuser toute vision idéologique. L'écologie n'est pas un dogme. Elle est une urgence, une nécessité. Ce n'est pas en supprimant le mot « croissance » des manuels scolaires que nous lutterons contre le dérèglement climatique, mais en nous dotant des outils efficaces de mesure, de contrôle et, le cas échéant, de contraintes, et en donnant aux Français les moyens d'être pleinement

territoires, là où s'invente l'écologie du quotidien, là où émergent également les innovations qui nous permettrons d'avancer avec pragmatisme et ambition sur les chemin de la neutralité carbone. », in <https://www.publicsenat.fr/actualites/non-classe/loi-climat-le-senat-lance-une-consultation-a-destination-des-elus-locaux>, 29 avril 2021.

acteurs de l'écologie. Personne ne gagnera à alimenter la défiance envers nos entreprises, nos TPE, nos PME et nos agriculteurs. » (AN., 1^{ère} séance, 29 mars 2021, 16 heures).

Cette conception renvoie à une approche libérale de la société qui entend s'appuyer sur les « entreprises », « les progrès techniques », « les solutions concrètes », « les élus locaux » pour décarboner. Elle fait écho à la notion de « bon sens » que l'on retrouve dans les discours des droites et de la majorité macroniste. Dans un monde de plus en plus complexe, anxiogène, le recours au « bon sens » n'a pas à être démontré, justifié car il se fonde sur le sens commun qui par définition va de soi et devient, chemin faisant, incontestable [ALD, 2017], [BAR, 1957¹²]. Ainsi, celui qui va à son encontre devient suspect, voit son discours disqualifié, délégitimé. Il est remarquable que le premier mot de l'intervention de Marine Le Pen soit justement « évidence ». De son côté, le RN, Nicolas Meizonnet termine son discours en demandant à renouer au plus vite avec une écologie de bon sens, pragmatique, en opposition à une écologie prise en otage par des idéologues. Ainsi, le recours au bon sens participe d'une désidéologisation du discours puisque renvoie à un ordre naturel des choses, notamment territorial, pragmatique. La majorité n'est pas en reste. Dans son discours introductif à l'Assemblée nationale, la ministre Barbara Pompili précise que « le présent texte est un projet de bon sens. » (1^{ère} séance, 29 mars 2021, 16 heures)¹³. Lors de la même séance, la député LREM, Marie Lebec, rappelle : « Nous incarnons ce choix d'une voie médiane de bon sens. » De son côté, le député LR, Julien Aubert, parle d'amendement de bon sens (AN, 2^{ème} séance, 29 mars 2021, 21 heures).

On peut néanmoins déceler deux perspectives libérales. Celle développée par les parlementaires de la majorité qui rechercherait « un point d'équilibre pour que la protection de l'environnement ne s'oppose pas au social », qui se rapprocherait de la droite orléaniste, décrite par le politiste René Rémond [REM, 1982], caractérisée par un libéralisme du juste milieu, de la modération. De son côté, la conception « non contraignante de la transition écologique » de la droite entend prendre en considération les revendications de multiples catégories telles que les élus locaux, les entreprises, les agriculteurs, au risque de réduire à la portion congrue le projet de loi. A ce propos, le député socialiste Dominique Potier entend dénoncer « la ruse des droites qui consiste à justifier la prudence au nom de la liberté de l'emploi ou de l'aménagement du territoire » (AN, 2^{ème} séance, 29 mars 2021, 21 heures). Idée que l'on retrouve dans les propos du député communiste, André Chassaigne :

« Partout où nous pourrions nous attendre à ce que l'Etat règlementé vous renvoyez tantôt aux communes, tantôt aux régions, en proclamant œuvrer ainsi à la décentralisation. Vous confiez en somme la responsabilité de la réussite de la transition écologique à nos citoyens appréhendés comme des consommateurs, aux entreprises, aux collectivités. L'Etat, lui est aux abonnés absents. » (AN, 2^{ème} session, 29 mars 2021, 21 heures).

En démultipliant les catégories à prendre en considération avant toute réforme écologique, la droite empêcherait ainsi de véritables décisions en faveur d'une réelle décarbonation. Cette pratique n'est pas sans rappeler l'analyse du politiste Daniel Gaxie à propos de l'impossibilité de mener une véritable réforme du mille-feuilles administratifs. Face à un projet de loi qui vise à donner une compétence à une collectivité locale donnée, les autres s'efforceront de minimiser la portée juridique du texte en ne lui concédant qu'une valeur indicative [GAX, 1997]. Ainsi, à vouloir décarboner notre économie on en viendrait à la détruire et à promouvoir notre déficit commercial. Cette conception centralisée expliquerait notamment, en filigrane, le processus de désindustrialisation de la France qui refuserait de produire localement pour réduire les émissions de CO2.

¹²« Il (le bon sens) bouche toutes les issues, définit un monde homogène, où l'on est chez soi, à l'abri des troubles et des fuites du « rêve ». », Barthes (R.), 1957, *Mythologies*, Paris, Le Seuil, Col. Points, p. 87.

¹³ Cette référence au bon sens de la ministre Barbara Pompili, n'est pas isolée. Le Président de la République, Emmanuel Macron, lors de sa conférence de presse du 17 janvier 2024 a utilisé à plusieurs reprises le terme « bon sens » dans son discours dit du « réarmement », *Le Nouvel Obs*, 2024, « Emmanuel Macron sous l'empire du « bon sens », 17 janvier.

« Je ne comprends pas qu'on persiste dans cette politique d'interdits. En la matière, ce que nous visons sans cesse, comme si c'était une ligne directrice, c'est la destruction de notre économie. On y va par tous les moyens et tout y passe ! Tous les métiers sont dans le viseur. C'est le cas de l'industrie. Il suffit de regarder l'évolution du prix du métal ; puisqu'on n'en produit plus, on la prend directement dans la figure ; ce prix a été multiplié par deux en quinze jours ! Puisque nous produisons moins, nous importons ce que nous refusons de produire chez nous et, souvent, ce que nous refusons de faire chez nous... Et, tout cela pour quoi ? Pour réduire les émissions de CO2 de la France et de l'Europe, qui représentent respectivement 0,9 % et 9 % de la production mondiale... A ce titre, vous pouvez retenir la règle suivante : moins un pays émet du CO2, plus sa balance commerciale est déficitaire. » (Sénateur LR, Laurent Duplomb, Sénat 14 juin 2021, 16 heures).

A cette « ruse » s'ajoute l'opposition des droites (droites et extrême droite) aux éoliennes qui défigurent les territoires pour une efficacité toute relative, ou au solaire, au profit du nucléaire et des nouvelles technologies.

Le discours anti-éoliennes illustre parfaitement une proximité entre la droite et l'extrême droite :

« Prenons l'exemple des éoliennes. Les mâts, largement subventionnés défigurent les territoires pour une efficacité très relative. Les membres du groupe Les Républicains le disent clairement : nous voulons un moratoire sur les implications d'éoliennes. Certes, les énergies renouvelables sont utiles, mais elles le sont plus encore dans les pays dépendant d'énergies fossiles, ce qui n'est pas notre cas grâce au socle nucléaire. La France a la chance de bénéficier encore de la vision stratégique du général de Gaulle, ce qui lui permet à la fois d'assurer son indépendance énergétique et d'être le pays développé qui produit le moins d'émissions de gaz à effet de serre. » (Député LR, Jean-Marie Sermier, AN, 29 mars 2021, 1^{ère} session 18 heures 40).

Pour le député de droite du groupe Union des démocrates et indépendants et Indépendants l'UDI-I, Thierry Benoit, pour éviter la dérive de l'éolien, il faut confier cette politique aux élus locaux.

« On observe une dérive : il faut confier la responsabilité de l'installation des éoliennes aux élus locaux dans le cadre de schémas locaux. » (AN, 2^{ème} session, 29 mars 2021, 21 heures).

« Au nom d'une fausse écologie, nos impôts sont dilapidés pour financer le démembrement de notre mix électrique, pourtant décarboné à plus de 90%. Grâce à l'alliance des productions nucléaire et hydraulique, les Français bénéficient de l'une des électricités les moins polluantes d'Europe, les moins chères, les plus sûres, sans risque de black-out. Les objectifs délirants de la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoient 40% de production électrique renouvelable d'ici à 2030 ; pour les atteindre, vous imposez toujours plus d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques dans nos régions... Par idéologie, vous persistez à financer des éoliennes qui ne produisent de l'énergie que 20 à 25% du temps ; cette intermittence déstabilise le réseau et doit être compensée par des énergies pilotables, comme le nucléaire. » (Député RN, Nicolas Meizonet, AN, 29 mars 2021, 1^{ère} session, 18 heures 40).

Cette proximité du discours entre la droite et l'extrême droite s'explique, du côté des Républicains par la volonté de se distinguer de la majorité macronienne. C'est ainsi que le président de région du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et possible prétendant à l'élection présidentielle de 2027, Laurent Wauquiez, s'est publiquement opposé à la zéro artificialisation nette des sols (ZAN), qualifiée de « ruralicide ». Cela leur permet en outre d'évacuer la question des économies d'énergie. Selon le politiste Stéphane François, historien des idées et spécialiste des droites radicales, l'opposition d'extrême droite à l'éolien est apparue dès les premières implantations de parcs éoliens en mettant en scène « les petits contre les gros » et en dénonçant « ces machines qui défigurent le paysage » en gaspillant l'argent public [FRA, 2022]. Cette thématique anti-éolienne est présente notamment, à l'occasion de l'élection présidentielle de 2022, lors de laquelle Marine Le Pen a consacré un livret de 15 pages. Elle y développe sa vision de l'écologie : une « écologie nationale » basée sur le

« localisme » et la « préférence pour les produits français ». »¹⁴ Elle entend mettre fin à l'éolien et démanteler le parc existant et relancer le nucléaire. En outre, la défense du nucléaire hexagonal participe du discours nationaliste du RN.

La pensée politique du RN structure les discours des parlementaires d'extrême droite à propos de la décarbonation. Ainsi, Marine Le Pen fait le lien entre une écologie punitive et une politique mondialiste qui nie les frontières et imposent de concert les traités de libre-échange et les éoliennes. Elle développe une conception conservatrice des territoires locaux qui constituent un patrimoine immémorial qu'il faut conserver tel quel :

« Nous possédons une très grande diversité d'écosystèmes et nous pouvons, chaque jour, contempler des paysages harmonieux. Tout cela, nous devons le préserver, mais je doute que nous y parvenions grâce à une écologie punitive sans-frontière. Nous pensons au contraire, comme le dit Hervé Juvin, que l'écologie devrait être la science de la joie de vivre pour des Français qui se sentent responsables de territoires, qu'ils ont reçus de générations antérieures, et qu'ils vont transmettre à leurs enfants et à leurs petits-enfants... Aujourd'hui, dans le domaine écologique, les Français ont un seul choix, celui de subir : d'un côté, ils subissent les mondialistes qui leur imposent traités de libre-échange et éoliennes et qui s'évertuent à supprimer tout forme de protection et, de l'autre, ils subissent les oukases d'idéologues anti-tout qui voient dans l'homme un ennemi de la nature. Ils doivent même subir le camp du « en même temps », qui arrive à synthétiser ces deux extrémismes. » (Députée et Président RN, Marine Le Pen, AN, Séance 29 mars 2021, 21 heures).

Si la droite et la majorité gouvernementale structurent leur discours autour de la pensée libérale fondée sur efficacité économique, la décentralisation, l'acceptabilité des mesures, l'extrême droite développe une conception de l'écologie nationaliste basée sur un localisme ancestral. On retrouve, à gauche, une conception de l'écologie centrée sur l'idée de justice sociale, tout en intégrant des éléments de différenciation.

3. Les gauches : une centralité de la justice sociale à géométrie variable

La matrice de perception des différents groupes parlementaires de gauche se caractérise par une conception sociale de la décarbonation. Si elle est présente dans certains discours de la droite, elle est beaucoup plus centrale et récurrente à gauche. Elle implique un accompagnement social des mesures, une approche de long terme à partir des biens communs de l'humanité que sont, notamment, l'eau, les forêts :

« Ce texte devait être le grand projet du quinquennat en matière de climat. Mais de rétrécissement en rétrécissement, de déception en déception, de renoncement en renoncement, il se transforme peu à peu en un grand désenchantement. Manque de lisibilité, de cohérence, d'accompagnement social. La grande transition climatique à réaliser nécessite plus de justice, condition *sine qua non* pour évoluer vers une société moins carbonée... Proposons un accompagnement social digne de ce nom, une véritable obligation de rénovation globale des logements, l'instauration d'un prêt à taux zéro (PTZ)¹⁵ couplé à un reste à charge nul pour l'achat d'un véhicule peu émetteur de gaz à effet de serre, application d'une TVA réduite pour les produits locaux et les transports en commun. Tout cela, nous l'avons proposé mais vous ne l'avez pas retenu. » (Député socialiste, Gérard Lesul, AN, 2^{ème} séance, 29 mars 2021, 21 heures) :

« Pour réaliser la bifurcation écologiste et solidaire, il nous faut partir des besoins fondamentaux des gens. Pour cela nous avons une méthode : la planification. Se réapproprier le temps long, faire de l'accès à l'eau un droit inaliénable, faire de nos forêts des biens communs, ne pas prendre plus à la

¹⁴ *Le Monde*, 2022, « Les ONG environnementales craignent le « pire » avec le RN », 16 avril.

¹⁵ Le prêt à taux zéro est un prêt sans intérêt à payer. Les intérêts sont à la charge de l'Etat.

nature que ce qu'elle peut reconstituer sont des objectifs que la nation pourrait se donner. » (Députée LFI, Mathilde Panot, AN, 2^{ème} séance, 29 mars 2021, 21 heures) :

Pour le communiste Pierre Dharréville, la question écologique est irrémédiablement liée à la question sociale ; ce qui passe par une remise en cause de la logique capitaliste courtermiste.

« La transition écologique doit être sociale et démocratique, sans quoi elle est vouée à l'échec... Mais lorsque tout est conditionné au profit, lorsque la rentabilité à court terme est la règle, l'humanité et la planète sont conjointement malmenées... Il y aurait des leviers à actionner en déployant une démarche de promotion de biens communs, en s'attaquant au dumping social... Nous avons besoin d'un projet de loi social et environnemental. » (Député communiste, Pierre Dharréville, 2^{ème} session, 29 mars 2021, 21 heures).

Il ne peut y avoir de responsabilité écologique sans responsabilité sociale ; ce qui implique une meilleure répartition des richesses, l'inclusion des critères sociaux, l'articulation des enjeux sociaux et environnementaux, performances écologiques et services publics. Cela passe par des accents révolutionnaires remettant en cause le modèle capitaliste qui empêche d'engager la transition écologiste et solidaire. Il en résulte toujours plus de renoncements favorisant un manque de lisibilité, de cohérence, d'accompagnement social en refusant d'affronter les logiques capitalistes. Dans cette conception, seule une remise en cause du modèle économique capitaliste est capable relever le défi climatique. Si ces conceptions sont partagées très clairement par les groupes LFI et le groupe communiste de la gauche démocratique et républicaine, elles ne le sont que par quelques socialistes.

La députée LFI, Mathilde Panot dresse un réquisitoire de la politique macroniste : « Alors que nous devrions être guidés par l'intérêt général, vous êtes les ventriloques des intérêts privés et c'est ainsi que vous avez écrit un texte qui fait reposer notre destin sur la bonne volonté des multinationales : vous leur dites qu'elles peuvent, sans être obligées, mais que ce serait quand même bien qu'elles fassent un petit effort, parce que cela sera obligatoire en 2065, et vous leur demandez gentiment d'être sympas et de ne pas trop polluer. L'écologie de la caresse n'a fait ses preuves nulle part ! Ce qu'il nous faut, c'est une rupture claire avec nos modes de production et de consommation devenus fous. » (Députée LFI, Mathilde Panot, 1^{ère} session, 29 mars 2021, 18 heures 40).

La communiste Elsa Faucillon est plus précise dans sa critique du capitalisme et du laisser-faire présidentiel qui ne peut faire que du verdissement en surface :

« Ce projet de loi est une suite de mesurettes visant à verdir le discours d'un Président en quête de popularité... Incapable de faire autre chose que du greenwashing. Comment peut-il en être autrement quand, dans le combat contre la destruction de la planète, vous vous refusez à affronter la concurrence libre non faussée, le dumping social, l'hyperconsommation, pendant du capitalisme, le souci de rentabilité pour tout ce qui concerne nos vies, les traités de libre échange... Ce projet de loi est bel et bien un acte de censure de la convention citoyenne du climat et de l'inquiétude de la population ». (Députée communiste, Elsa Faucillon, 2^{ème} session, 29 mars 2021, 22 heures 40).

Dans la même veine, le socialiste Dominique Potier appelle à un Etat plus égalitaire et régulateur :

« Pour nous permettre de nous affranchir de ces poids que sont l'individualisme, le libéralisme et le nationalisme... nous devons repenser la répartition de la richesse entre le capital et le travail et au sein du monde du travail... Nous devons réintroduire des régulations fiscales, sociales et salariales à l'échelle de notre nation, à l'échelle de l'Europe, à l'échelle du monde. » (Député socialiste, Dominique Potier, 2^{ème} séance, 29 mars 2021, 21 heures).

Ce volontarisme de La France insoumise trouve sa source dans le positionnement écologiste relativement ancien de Jean-Luc Mélenchon. Dès 2008, ce dernier considère que la planification écologique est nécessaire, lors du Congrès de Reims du Parti Socialiste. Cinq ans plus tard, la planification écologique est devenue l'un des sept chapitres du livre programme du mouvement,

l’Avenir en commun¹⁶. On la retrouvera dans le cadre du projet de la France insoumise pour la présidentielle de 2017 puis de 2022.

A la différence de Jean-Luc Mélenchon, le Parti communiste français est longtemps resté attaché à sa tradition productiviste. A l’occasion de son programme présidentiel de 2022, le PCF ne prend pas en référence la stratégie nationale bas carbone pour que la France atteigne la neutralité carbone, à l’horizon 2050. Selon le candidat communiste à la présidence de la République de 2022, Fabien Roussel, la logique est de dialoguer, de ne pas effrayer et de décarboner « sans pour autant pénaliser le monde du travail, les plus modestes, sans créer du chômage ni nourrir la désespérance »¹⁷ ; discours qui se rapproche des parlementaires de la droite et de la majorité. Il faudra attendre le 6 novembre 2023, soit après le vote de la loi climat et résilience, pour que le PCF adopte un plan visant à atteindre la neutralité carbone à l’horizon 2050. En réalité, les députés et sénateurs communistes développent davantage un discours critique à l’égard du capitalisme néolibéral et de ses effets en matière de gaz à effet de serre, que des propositions concrètes pour décarboner la France. Il en est différemment des élus LFI qui reprennent des éléments du programme présidentiel mélenchonien tel que « la planification écologique », « ne pas prendre plus à la nature que ce qu’elle peut reconstituer » (députée LFI Mathilde Panot, AN, 2^{ème} séance, 29 mars 2021, 21 heures) :

Les discours portés par les socialistes paraissent marqués par une certaine ambiguïté. Ainsi, s’ils appellent à changer nos façons de produire et de consommer et « de réduire vraiment les inégalités et les injustices, notamment par la réintroduction de la régulation. Dans le même temps ils mettent aussi l’accent sur l’importance de l’acceptabilité des mesures à prendre, sur le refus d’une écologie punitive, se rapprochant ainsi des discours de la droite : Cette ambiguïté peut trouver sa source dans le caractère récent de l’abandon de sa logique productiviste au profit de l’objectif d’une France à 100% renouvelable à l’horizon 2050, à l’occasion de l’accord, lors de la présidentielle de 2017, entre le candidat socialiste Benoît Hamon et l’écologiste, Yannick Jadot, qui a retiré sa candidature au profit du premier¹⁸ :

« L’écologie que nous défendons s’efforce, elle, d’être équitable et ambitieuse. C’est une écologie déterminée à agir vraiment, à changer nos façons de produire et de consommer, avec une exigence permanente : fédérer, accompagner et réduire vraiment les inégalités et les injustices... Le nouveau modèle de croissance que proposent les membres du groupe socialiste et apparentés permet de produire et redistribuer par la régulation. Une écologie du mieux collectif. Mais nous ne verserons jamais dans l’écologie de la punition. Nous défendons une écologie de la régulation qui redistribue, sensibilise, instruit et qui fait confiance à la responsabilité des citoyens, des élus, des entreprises dès lors qu’une conception a été fixée par le législateur. (Député socialiste, Guillaume Garot, 2^{ème} séance, 29 mars 2021, 21 heures).

Dans les propos suivants, on retrouve de manière plus claire les critiques de la droite face au primat donné à l’interdiction, à la différence près qu’elles sont fondées sur la défense des catégories les plus modestes :

« Le projet est un fourre-tout qui compile interdiction, mesures anecdotiques et esquive permanente des mesures qui s’imposent. 69 articles, vingt-et-une interdiction dans le projet initial. C’est un texte de prohibition. C’est ce qui se fait de pire pour mobiliser les Français. Il interdit, jamais il n’encourage... Ce qui manque dans votre texte, c’est la capacité à ouvrir la protection de l’environnement et celles et

¹⁶ *Libération*, 2017, « Les mots de la campagne. La planification écologique de Jean-Luc Mélenchon », 8 février.

¹⁷ *Le Monde.fr*, 2023, « A gauche, des divergences sur les moyens d’atteindre une « France zéro carbone », 21 novembre, <https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/11/21/a-gauche-des-divergences-sur-les-moyens-datteindre-une-france-zero-carbone>.

¹⁸ *La Croix*, 2017, « Accord entre Benoît Hamon et Yannick Jadot », 26 février. Précisons que cet accord n’a pas été accepté par tous les élus socialistes.

ceux des classes populaires, les plus modestes, qui ont besoin d'une écologie qui ne soit pas punitive. » (Député socialiste, David Habib, AN, 2^{ème} séance, 29 mars 2021, 22 heures 40).

Chaque groupe politique structure son discours à partir d'un cadrage [BEN, 2012] qui lui permet de se singulariser par rapport aux autres partis, y compris de la même obéissance politique, et donc d'exister politiquement. De ce point de vue, le groupe des Républicains en est une très bonne illustration. La conception de l'écologie est fondée sur les principes du libéralisme. L'écologie est intrinsèquement liée à l'économie. Il est inconcevable de vouloir imposer aux entreprises des décisions sans avoir préalablement leur aval. La décarbonation doit passer par le primat donné aux élus locaux, aux entrepreneurs, au nom du principe de liberté et de responsabilité individuelle et de la décentralisation. Il en ressort les idées de pragmatisme, de réalisme qui s'opposent au dogmatisme, aux mesures d'interdiction jacobine, imposées d'en haut. Dans ce souci de distinction, il est important pour les LR de se différencier de la majorité gouvernementale, malgré des discours très proches. Il en résulte une forte critique du projet de loi et un rapprochement avec le Rassemblement national sur l'opposition aux éoliennes et la défense d'une écologie nationaliste fondée sur la production nucléaire française.

A gauche, le discours le plus structuré est celui du groupe LFI. Celui-ci est en totale opposition avec le projet des LR. La référence à la justice sociale remplace celle de la compétitivité économique. Jean-Luc Mélenchon fonde sa motion de rejet préalable sur la contradiction fondamentale entre le temps court du capitalisme et les cycles longs de la vie humaine et de la nature. « Les inégalités sociales (inhérentes au système capitaliste) tuent, polluent ». Il en résulte la nécessité d'une remise en cause du système économique afin de réaliser un véritable projet de décarbonation. (AN, 1^{ère} séance, 29 mars 2021, 16 heures). L'écologie n'est concevable que dans le cadre de la justice sociale. La bifurcation écologique ne peut être que solidaire, impliquant de considérer les richesses de la nature comme des biens communs de l'humanité. Cette forte opposition entre la conception de l'écologie de la droite et de la gauche peut paraître paradoxale au regard du reflux des différences en matière économique et sociale des gouvernements de gauche et de droite. La politiste Janine Mossuz-Lavau [MOS, 2020] distingue l'offre politique et la demande sociale. A propos de l'offre politique des partis, elle considère que l'on peut s'interroger sur les différences susceptibles d'exister entre telles ou telles formations. Ainsi, si la gauche demande plus de justice sociale, le constat d'impuissance l'emporte. La contradiction semble devoir trouver son fondement dans la situation d'opposition dans laquelle se trouve la gauche et la droite lors des débats parlementaires ; ce qui les conduit à accentuer leurs différences.

Ce sentiment de forte différenciation s'exprime par la démultiplication des oppositions binaires qui tendent à dresser des conceptions de l'écologie irréconciliables : intérêt général-intérêts privés, bifurcation écologique-écologie de la caresse, transition écologique-domination du système capitaliste (gauche), écologie des incantations-écologie des solutions pragmatiques et financièrement soutenables, décroissance-croissance verte et durable, écologie spectacle ou écologie dogmatique-écologie humaine et pragmatique, écologie punitive-écologie positive (droite). D'un côté, se trouve une vision enchanteresse du modèle écologique, de l'autre, une représentation diabolisée.

Cette organisation binaire des modèles de l'écologie fait appel notamment à des catégories symboliques immanentes à l'homme. Selon Mircea Eliade [ELI, 1990], deux mondes s'opposent. L'espace du sacré, le cosmos et le domaine du profane, du chaos. Le sacré et le profane sont deux modalités d'être au monde. On retrouve cette opposition dans les discours de la gauche et de la droite. A gauche, Un monde de l'écologie sociale, apaisé, juste, solidaire, face à un monde sans règle, dominé par l'impératif de la rentabilité à court terme, où l'humanité et la planète sont conjointement malmenés. A droite, un monde de l'écologie positive, partagée, qui prend en considération la réalité concrète, les exigences de l'efficacité économique, fondée sur l'innovation, la liberté individuelle, qui incite et favorise l'adhésion de la population, qui s'oppose à une écologie faite d'interdictions, qui culpabilise, punit sans discernement, caractérisée par des dogmes menant à l'autoritarisme, à la misère collective et à la destruction de notre économie.

Un processus de chosification, de réification de la notion d'écologie est aussi à l'œuvre. Il s'agit d'une transformation de concepts, de théories en objets concrets, en réalité, en chose qui fait, qui décide. La chosification est une représentation imagée qui facilite la compréhension en simplifiant la réalité. On retrouve ce processus à gauche comme à droite, faisant de l'écologie une chose unifiée qui agit, redistribue, investit.

« Nous défendons une écologie de la régulation qui redistribue, sensibilise, instruit et fait confiance à la responsabilité des citoyens, des élus, des entreprises. » (AN, Guillaume Garot, socialiste (SOC), 2^{ème} séance, 29 mars 2021, 21 heures).

« Nous défendons une écologie qui investit massivement dans le progrès technique et l'innovation, une écologie des solutions concrètes, de l'incitation et de l'accompagnement, une écologie de l'éducation et de l'adhésion de la population. » (Sénateur LREM, Sénat, 14 juin 2021, 16 heures).

Conclusion

Derrière l'unanimité face à l'urgence climatique se cachent des différences notables dans les discours des différents groupes parlementaires qui peuvent favoriser une conception révolutionnaire contenant le risque de rester lettre morte par défaut d'être suffisamment concret (groupes LFI et communiste). Mais aussi une forte proximité au nom de l'impératif de l'acceptabilité du texte par la société qui conduit à une forte édulcoration des mesures de décarbonation ne permettant pas d'atteindre la réduction des gaz à effet de serre de 40 % en 2030 par rapport à 1990 et la neutralité carbone à l'horizon 2050¹⁹ (droites). De son côté, comme le souligne le député non inscrit (NI), Matthieu Orphelin²⁰, la majorité gouvernementale tend à développer un double langage, entre le volontarisme affiché et la réalité du contenu du projet de loi défendu par ses députés, qui réduit fortement son efficacité, faute de mesures permettant d'atteindre les objectifs annoncés.

« En réalité, le Gouvernement ne dit pas la vérité aux députés de la majorité, ce que montrent quatre exemples dans ces éléments de langage. Premier exemple : « Nous mettons un coup d'arrêt à l'étalement urbain en divisant par deux la bétonisation des sols dans les dix ans à venir. » C'est faux. Le projet de loi fixe en effet ce nouvel objectif, mais ne prévoit pas les mesures adéquates pour l'atteindre. Deuxième exemple : « Nous interdisons la mise en location des passoires thermiques. » C'est faux, le texte ne contient aucune interdiction des passoires thermiques, simplement une modification du décret du 30 janvier 2002, dit décret décence. Demain il faudra que le locataire ait connaissance de ce décret pour engager une procédure contre son propriétaire... » (Député NI, Matthieu Orphelin, AN, 3^{ème} séance, 30 mars 2021, 18 heures 05). On le voit, l'enjeu de la décarbonation est appelé à être, à nouveau, au cœur de nouveaux débats parlementaires dans un futur proche.

Références

- [ALD, 2017] Alduy C., 2017, *Ce qu'ils disent vraiment. Les politiques pris aux mots*, Paris, Le Seuil.
- [BAR, 1957] Barthes R., 1957, *Mythologies*, Paris, Le Seuil, Col. Points.
- [BEN, 2012] Benford R. D., Snow D. A., Plouchard N. M., 2012, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, n° 99, pp. 217-255.
- [DUR, 1898] Durkheim E., 1898, « Représentations individuelles et représentations collectives », *Revue de métaphysique et de morale*, tome VI, n°3, mai, pp. 273-302

¹⁹ Le mouvement des agriculteurs du printemps 2024, aux causes multiples, a été avant tout réduit à des raisons écologiques, conduisant le gouvernement Attal à de nouveaux reculs (notamment sur le glyphosate, ou encore sur l'utilisation des néonicotinoïdes).

²⁰ Député élu sous l'étiquette LREM lors des élections législatives de 2017, il quitte le groupe LREM en février 2019. Entre 2020 et 2022, il est député non inscrit mais rattaché financièrement au Parti Europe écologie Les Verts. Précisons, qu'à l'issue des élections législatives de 2017, le parti écologiste n'obtient aucun député.

[ELI, 1990] Eliade M., 1990, *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard.

[FRAN, 2022] François S., 2022, *Les verts-bruns. L'écologie de l'extrême droite française*, Lormont, Le Bord de l'eau.

[GAX, 1997] Gaxie D., 1997, « Structures et contradictions de l'édifice institutionnel », in Gaxie (D.), (dir.), *Luttes d'institution : enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, Paris, L'Harmattan, pp. 271-295.

[JOD, 2003] Jodelet D., 2003, « Représentation sociale : phénomène, concept et théorie », in Moscovici (S.), (dir.), *Psychologie sociale*, Paris, PUF.

[MAT, 2004] Matuszewicz R., 2004, « Représentations et pratiques des conseils de quartier : une démocratie participative en devenir sous contrainte », in Guérard S. dir., *Crise et mutation de la démocratie locale*, Paris, L'Harmattan, pp. 210-214.

[MAT, 2023] Matuszewicz R., 2023, « Les débats parlementaires sur le Passe sanitaire », in Andolfatto D. (Dir.), *Citoyens dans la crise sanitaire*, Paris, Classiques Garnier, p. 115-133.

[ELI, 1990] Eliade M., 1990, *Le journal des Indes*, Paris, Presses Pocket.

[MOS, 1961] Moscovici S., 1961, *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF.

[MOS, 2020] Mossuz-Lavau J., 2020, *Le clivage droite-gauche. Toute une histoire*, Paris, Presses de sciences po.

[REM, 1982] Rémond R., 1982, *Les droites en France*, Paris, Aubier.

[ROU, 2018] Rouban L., 2018, *Le paradoxe du macronisme*, Paris, Presses de Sciences Po.